

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT SIX JANVIER DEUX MILLE DIX HUIT

L'AN DEUX MIL DIX HUIT

Le 26 JANVIER

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,

Ont siégé : Mesdames Eliane BERTIN, Béatrice BOULANGE, Monia FAYOLLE, Sophie MONTAGNIER, Stéfania FLORY, Geneviève GARNIER, Laurence MEUNIER, Claudine ROCHE, Emilie SOLLIER, Renée TORRES et Messieurs, Eric BESSENAY, Jean-Marc CHAPPAZ, Gérard CROYET, Jean-Luc DUVILLARD, Pierre GRATALOU, Jacques MEILHON, Hugues JEANTET, Mario SCARNA, Michel LAGIER ;

Pouvoirs :

Mme Anne-Virginie POUSSE donne pouvoir à M Gérard CROYET

Mme Chantal VARAGNAT donne pouvoir à Mme Renée TORRES

M Jean Claude CORBIN donne pouvoir à Mme Stéfania FLORY

M Bernard GUY donne pouvoir à Mme Eliane BERTIN

Eric PRADAT donne pouvoir à M. Jacques MEILHON

M Laurent FOUGEROUX à Mme Emilie SOLLIER

M Patrick BOUVET à M. Bernard ROMIER

M Jacques FORTAT à M. Mario SCARNA

Mme Sylvie JERDON à Mme Claudine ROCHE à compter de son départ à 21h15

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 20

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 9

CONVOCATION EN DATE : 19 février 2018

DATE D’AFFICHAGE : 5 février 2018

- **OBJET : Débat d’Orientation Budgétaire** -----N°2018/02

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2312-1,

CONSIDERANT qu'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants,**CONSIDERANT** que ce débat permet à l'Assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,**CONSIDERANT** que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, qui devrait se tenir le 02 Mars 2018,

Où la présentation du rapport,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

29 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

- **PREND ACTE**, pour le budget communal 2018, de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Bernard ROMIER
Maire de GREZIEU-LA-VARENNE

